

Compte rendu de réunion des personnes associées (n°1)

Réunion de lancement



MAÎTRE D'OUVRAGE : DDT DE L'OISE

INTITULÉ DE L'AFFAIRE : ETUDE DE L'ALÉA D'INONDATION SUR LA RIVIÈRE OISE – SECTEUR COMPIÈGNE/PONT-STE-MAXENCE

NOM DU RÉDACTEUR : ROMAIN BELLEVILLE

LIEU DE LA REUNION : COMPIÈGNE

DATE DE LA RÉUNION : 17/04/2014

DATE D'ETABLISSEMENT DU COMPTE-RENDU : 02/05/2014

Nom	Société / organisme / collectivité / unité	Téléphone	E-mail
Hubert VERNET	Sous-préfet de Compiègne		
Marie BANÂTRE	DDT60/SAUE		marie.banatre@oise.gouv.fr
Audrey DEPLANQUE	DDT60/SAUE/PR	03 44 06 50 81	audrey.deplanque@oise.gouv.fr
Isabelle MODESTE	DDT60/SAUE/PR		isabelle.modeste@oise.gouv.fr
Romain BELLEVILLE	SAFEGE	01 46 14 73 02	romain.belleville@safège.fr
Brigitte COGNET	Mairie d'Armancourt - Adjoint		brigitte.cognet@free.fr
Bernard LACROIX	DGST ARC		bernard.lacroix@agglompiègne.fr
Robert HARDIVILLIER	Mairie de Jaux – Adjoint travaux		
Jean DESESSART	Mairie Lacroix-Saint-Ouen - Maire		secretariatdumaire.com@mairie-lacroixstouen.fr
Evelyne LE CHAPPELLIER	Mairie de le Meux – Maire	03 44 41 51 11	mairie@lemeux.fr
Françoise DEBEAUPUIS	Mairie de Longueil-Ste-Marie	03 44 41 17 19	sg.longueilstемarie@wanadoo.fr
Jean-Marie COULOY	Mairie Margny-les-Compiègne – Ajoint sécurité & services publics		mairie@margnylescompiegne.fr
Patrick PELISSOU	Mairie de Pontpoint – Maire		pelissou-mairie@orange.fr
Jean-René PAYEN	Mairie de Rivecourt – 1er adjoint		
Marc PINEL	Mairie de Rivecourt		
Frédéric BISSEUX	Mairie de Venette - Adjoint		
Michel ARNOULD	Mairie de Verberie	03 44 38 71 71	marnould.verberie@orange-business.fr
Jean-Noël GUESNIER	ARC – Vice-Pdt Equipement/Inondations		guesnierj@orange.fr
Daniel BOILET	SPCOA (DREAL CA)		daniel.boilet@developpement-durable.gouv.fr
Jean-Michel CORNET	Entente Oise Aisne		
Christine POIRIE	DREAL Picardie		
Philippe CAMBOT-COURRAU	DDT/ DT NE		
Romain BAPTISTE	Agence d'urbanisme Oise La Vallée		romain.baptiste@oiselavallée.org
Essaber IBTISSAM	Sous-préfecture Compiègne		essaber.ibtissam@oise.gouv.fr

Les éléments de suivi de la présente étude (compte-rendus de réunion, supports de présentation,...) sont mis à disposition sur le site internet de la DDT de l'Oise (<http://www.oise.equipement-agriculture.gouv.fr/plan-de-prevention-des-risques-a2050.html>)

OBJET DE LA RÉUNION : LANCEMENT DE L'ÉTUDE

Après une introduction de l'étude par M. le sous-préfet de Compiègne, le bureau d'études SAFEGE a présenté un diaporama rappelant les principaux points de la méthodologie et le planning prévisionnel (*celui est consultable sur l'internet de la DDT de l'Oise, lien ci-dessus*). Les questions de l'assistance sur la méthodologie proposée, et plus globalement sur la procédure PPRI ont été posées pendant et à l'issue de la présentation du diaporama : leur contenu et les éléments de réponse apportés sont rappelés dans le relevé de décision ci-dessous.

1. Il est demandé quel est l'objectif de l'étude hydrogéomorphologique : l'étude hydrogéomorphologique se base sur une approche naturaliste et vise à mettre en évidence les différents lits des cours d'eau, les diverses implantations susceptibles de perturber les écoulements et à en déduire les zones exposées à un risque d'inondation. Dans le cadre de la présente étude, cette démarche sert principalement d'appui à la construction du modèle hydraulique.

2. Il est demandé quelle correspondance y a-t-il entre les cartes des TRI réalisés sur certains secteurs du périmètre de l'étude et les cartes d'aléas devant être produites pendant la présente étude : il est rappelé que la carte pour la crue moyenne établie dans le cadre de la Directive Inondation a été reprise du PPRI actuel. Cette dernière n'est pas basée sur une crue centennale telle que requis par la loi, mais a été établie sur la base des hauteurs d'eau maximum observées en 1993 et 1995, auxquelles ont été ajoutés forfaitairement 30cm. La présente étude vise donc à modéliser la crue centennale pour établir l'aléa de référence. A terme, la carte d'aléa produite dans le cadre de la présente étude (modélisation de la crue centennale pour établir l'aléa de référence) remplacera la carte de crue moyenne issue du PPRI actuel sur les deux TRI présents dans le périmètre d'étude.

3. Il est demandé quelle différence y a-t-il entre les données topographiques utilisées dans le cadre de l'étude et celles disponibles précédemment sur la zone d'étude : la présente étude va valoriser un modèle numérique de terrain réalisé par l'IGN l'année dernière sur la base d'un levé LiDAR, avec une précision bien meilleure que celle des données disponibles jusqu'à présent sur la zone d'étude. En parallèle, le représentant de l'ARC précise qu'un levé LiDAR a également été réalisé par l'ONF sur certaines parties de la zone d'étude. Sa valorisation pourra être envisagée si la donnée est rendue disponible par l'ONF. Dans ce cas, une comparaison des deux MNT est souhaitée.

4. Il est demandé si les digues existantes sont prises en compte dans l'établissement des cartographies : il est rappelé que la législation relative aux PPRI demande que les ouvrages de protection soient considérés transparents vis-à-vis de la crue de référence, sauf si leur résistance à une crue centennale peut être prouvée. Les études de dangers réalisées ou à réaliser peuvent être utilisées pour prouver le niveau de sécurité offert par un ouvrage. En leur absence, les ouvrages de protection seront donc considérés transparents. En effet, en cas de rupture de ces ouvrages, le risque inondation est amplifié sur la zone à l'aval de la digue, qui n'est donc plus protégée.

La prise en compte du dispositif de protection de Longueil-Sainte-Marie dans le modèle est également posée : l'Entente Oise Aisne précise que l'ouvrage sera bien pris en compte (au moins sur ses principaux éléments structurants), mais que n'étant pas dimensionné pour une crue centennale, il est probable que son impact sur les hauteurs d'eau sera négligeable.

5. Il est demandé quel est le calendrier prévisionnel pour l'approbation du PPRI et comment prendre en compte les demandes de permis de construire dans les zones constructibles aux abords des zones inondables : il est rappelé que le calendrier d'étude prévoit la restitution de cartes d'aléas au début de l'année 2015. **Le PPRI sera prescrit une fois ces cartes produites.** L'objectif est de

l'approuver avant la fin 2015, après analyse des enjeux et des risques, et après la production d'un zonage et d'un règlement. Il est cependant rappelé que les communes peuvent invoquer le principe de précaution (Article R111-2 du code de l'urbanisme) pour refuser des permis de construire, en attendant l'approbation du PPRI. En tout état de cause, le PPRI actuel continue de s'appliquer. En parallèle, il est rappelé que si le PPRI a vocation à interdire les constructions sur certains secteurs, il peut également autoriser la construction sur d'autres secteurs sous réserve de dispositions constructives particulières (celles-ci étant décrites dans le règlement du PPRI). La DDT rappelle à ce sujet que la démarche de l'Atelier National en cours de mise en œuvre sur la vallée de l'Oise a pour but d'étudier ce type de dispositions dans le contexte local de la vallée.

A l'issue de la présentation de la méthodologie et du processus de questions/réponses avec l'assistance, un questionnaire relatif à la caractérisation des crues passées sur les communes de la zone d'étude a été remis à chacun des participants. SAFEGE a rappelé que ces questionnaires devront être remplis par les communes et retournés. Ils serviront de base aux entretiens réalisés avec chaque commune de la zone d'étude à partir du mois de juin 2014. Il est donc attendu des communes qu'elles commencent à remplir le questionnaire – dans la mesure de leur connaissance – avant la tenue des entretiens, et celui-ci sera entièrement rebalayé avec le bureau d'études lors des entretiens.

SUITE A DONNER :

05/05/2014 : Envoi du questionnaire aux communes sous format papier

06/06/2014 : Date limite de renvoi des questionnaires à SAFEGE par les communes

15/06/2013 : Date limite pour l'organisation des entretiens avec les communes

31/07/2014 : Fin des entretiens avec les communes

31/08/2014 : Remise du rapport provisoire de Phase 1 à la DDT de l'Oise par SAFEGE

Courant septembre 2014 : Comité de pilotage technique pour la présentation des résultats de la phase 1 de l'étude